

## Mise en place d'un forfait pour la distribution des produits froids : une mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre économique fragile de la répartition pharmaceutique

Publié ce jour au journal officiel, [l'arrêté](#) du 21 mars 2022 vient concrétiser l'engagement du gouvernement pris lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 via **la mise en œuvre d'un forfait pour la distribution pour les produits froids**, une mesure attendue de longue date par le secteur de la répartition pharmaceutique. Cette mesure vient marquer **la dernière étape du processus de remise à l'équilibre économique du secteur de la répartition pharmaceutique**.

Malgré cette mesure nécessaire, **la situation économique des entreprises de la répartition pharmaceutique demeure très fragile, particulièrement dans un contexte où le coût des énergies connaît une augmentation inédite**.

« *Nous nous félicitons de la parole tenue du gouvernement qui a pris conscience de la grande fragilité économique dans laquelle se trouvait notre secteur. Néanmoins, nous restons inquiets dans une période où les coûts de l'énergie atteignent un niveau préoccupant. Pour un secteur comme le nôtre, cela représente plusieurs millions d'euros supplémentaires qui risquent de déstabiliser à nouveau le modèle la répartition pharmaceutique.* » souligne le président de la CSR, Hubert Olivier.

Depuis plusieurs années, **la situation économique des entreprises de la répartition se dégradait de manière préoccupante**, jusqu'à mettre en danger l'intégrité de la chaîne de distribution du médicament. Après de longues discussions avec les pouvoirs publics, un accord a été trouvé sur **une série de trois mesures complémentaires** permettant un simple retour à l'équilibre du secteur.

-----

*La Chambre Syndicale des répartiteurs pharmaceutiques (CSR), présidée par Hubert Olivier, représente 97,5 % des professionnels de la répartition pharmaceutique française, soit 12 000 salariés du secteur à travers les 7 entreprises OCP Répartition / Alliance Healthcare France / CERP Rouen / CERP Rhin-Rhône-Méditerranée / CERP Bretagne-Atlantique / Phoenix Pharma / Giphar groupe, répartis dans 189 établissements en France métropolitaine - <https://www.csrp.fr/>*